



Convention de servitude ENEDIS – parcelle XW 228

DEL10_2023_02_27

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Le vingt-sept février deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, du PREMORVAN Erika, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : GARIDO Véronique, DINASQUET Carolyn, DUPUY Typhenn.

Absentes : PROD'HOMME Anne Sophie.

Pouvoirs : GARIDO Véronique donne pouvoir à LE ROUX Anne

DINASQUET Carolyn donne pouvoir à DUVAL Laurent

DUPUY Typhenn donne pouvoir à GUÉGAN Christian.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Monsieur Christian GUEGAN

L'adjoint au maire informera l'assemblée :

Suite à l'acquisition en 2014 de la parcelle XW 200 par la commune (*devenue depuis XW 227 et 228*), il est nécessaire d'autoriser le prolongement de la servitude relative à la présence d'un transformateur sur la parcelle XW 228 dont bénéficiait antérieurement ENEDIS par convention avec l'ancien propriétaire de la parcelle.

L'ancienne convention figurant en annexe, il est nécessaire de régulariser la prolongation de cette convention par acte notarié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la convention de servitude établie le 14 février 2013 entre OSEO et ERDF ;

- **APPROUVE** la prolongation de la servitude par acte notarié
- **APPROUVE** la prise en charge des frais d'acte par ENEDIS,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte afférent en l'étude notariale de la Visitation à Rennes ou Saint-Grégoire auprès de Me PIRIOUX, MEVEL, L'OLLIVIER, PERRAUT ou ALEXANDRE-TROENES.

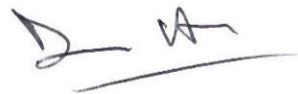
ADOPTÉ : à 29 voix pour.

PJ : Ancienne convention de servitude
Plan

Fait à LANGUIDIC, le 02 mars 2023



Le Maire,



Laurent DUVAL